



Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur

BP : 5432 Dakar Fann , Tel. 33 825-29-00 Fax 33. 825-24-06 <http://www.saes.sn/> Email : saes@orange.sn

Mot d'ordre du SAES

La Conférence Nationale des Sections du SAES s'est tenue le samedi 10 avril 2021 à Toubaouta. Après avoir écouté les rapports des sections et coordinations de l'ensemble des Campus du Sénégal (UCAD, UGB, UIDT, UADB, UASZ, USSEIN, UVS et UAM), le SAES constate qu'aucune évolution positive n'a été notée sur les points de revendication figurant dans son préavis de grève expiré depuis le 03 mars 2020.

Le SAES informe avoir fait preuve de bonne volonté et a interpellé le Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pendant plus d'une année à propos des textes de gouvernance des universités, de l'audit du processus d'orientation des bacheliers, de la finition et livraison des infrastructures pédagogiques dans les universités publiques et de la valorisation des conditions de recherche.

Face à l'inertie et au manque de volonté manifeste du ministre de tutelle, le SAES décrète un **mot d'ordre de grève d'avertissement de 72h, les mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 avril 2021.**

Le SAES demande aux militants de surseoir, en plus des activités pédagogiques (cours, soutenances de mémoire, délibérations), à toute participation à des activités administratives et réunions.

Le SAES rappelle aux militants que les formations payantes, doivent aussi être suspendues.

Fait à Toubaouta, le 10 avril 2021



Le Bureau National